

Élections 2018

CAP Attachés statisticiens



Reconnaître les compétences

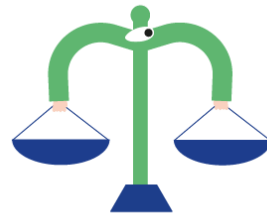
**Votez pour un syndicat engagé,
responsable, force de propositions**

Les élus CFE-CGC en CAP des attachés statisticiens agissent dans un souci permanent de l'intérêt individuel et du collectif de travail. Ils veillent à une **application équitable des règles** communes en matière de promotions, de mobilités et de notations, **sans fait du prince ni discrimination.**

Nos élus portent en CAP la position de la CFE-CGC en matière de recrutement et de statut des corps, pour **négoier des améliorations**. Par une veille permanente, nous luttons pour que les corps statutaires de l'Institut ne soient pas en retrait des autres corps équivalents du ministère.

**“ Agissons ensemble pour défendre notre avenir
et améliorer nos conditions de travail ”**

Des valeurs qui donnent du sens à notre engagement



Équité

Nous veillons à ce que les choix de mobilité et d'avancement soient conformes aux règles.

Nous agissons pour des processus de mobilité et de promotion plus justes.

Écoute et médiation

Nous portons une grande attention à l'écoute de chacun.

Nous agissons avec la préoccupation de concilier l'intérêt des agents et de l'Institut.

Transparence

Nous veillons à l'information de tous les agents qu'ils soient en poste à la DG, dans les établissements territoriaux ou dans les SSM.



Nos actions force de propositions

Ce que nous avons obtenu

- Doublement des promotions en administrateurs depuis 2002.
- Des améliorations statutaires notamment PPCR pour éviter un décrochage avec les catégories équivalentes du ministère.
- La mise en place du 3^e grade pour les attachés.
- La campagne de mobilité à un tour qui permet de mieux résoudre les difficultés par un dialogue approfondi.
- Des mesures d'accompagnement des mobilités pour les services restructurés et pour les agents concernés par la réforme territoriale.

Ce que nous soutiendrons

L'augmentation des promotions en principal et en hors classe.

L'obtention du Rifseep pour bénéficier des mêmes droits que les autres A du ministère.

La création de postes fonctionnels de chefs de mission pour atteindre les niveaux équivalents de Bercy.

Une meilleure prise en compte des fins de carrière.

La NBI pour les attachés.